



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 25 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....24
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
6. VOTE DU BUDGET
BUDGET ANNEXE ECOTAXE
Compte de gestion 2017

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 12 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Madame Gisèle VERGNON (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201825-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 25 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....24
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES 6. VOTE DU BUDGET BUDGET ANNEXE ECOTAXE Compte de gestion 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 mars 2017,

Considérant que l'instruction M14 définit le compte de gestion du Comptable comme étant l'ensemble des documents de synthèse de la comptabilité générale, tels que défini par le plan comptable de 1982,

Considérant que le compte de gestion rend compte de l'exécution du budget comparé aux autorisations de dépenses et de recettes,

Considérant que l'arrêt du compte de gestion est le préalable obligatoire au vote du compte administratif, ce dernier constituant l'arrêté définitif des comptes,

Considérant que le Comptable Public de Saint Martin de Ré a déposé le compte de gestion 2017 du budget principal dématérialisé sur le portail de la Direction générale des Finances publiques le 5 février 2018,

Considérant que le compte de gestion 2017 du budget annexe Ecotaxe est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

La synthèse des réalisations de l'exercice 2017 du Comptable Public figure dans l'annexe jointe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le compte de gestion 2017 du budget annexe Ecotaxe du Comptable Public de Saint Martin de Ré,
- de déclarer que le compte de gestion 2017 du budget annexe Ecotaxe dressé par le Comptable Public de Saint Martin de Ré et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Affichée le : 16 avril 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201825-DE
Reçu le 13/04/2018

Résultats budgétaires de l'exercice

4200 - ECOTAXE CDC ILE DE RE -

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
Exercice 2017					
RECETTES					
Revisions budgétaires totales (a)	2 474 010,06	6 224 477,10		8 698 487,16	
Titres de recette émis (b)	91 560,51	5 350 267,54		5 441 828,05	
Productions de titres (c)	0,00	1 100 000,00		1 100 000,00	
Recettes nettes (d = b - c)	91 560,51	4 250 267,54		4 341 828,05	
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	2 474 010,06	6 224 477,10		8 698 487,16	
Mandats émis (f)	246 341,53	3 298 131,07		3 544 472,60	
Annulations de mandats (g)	480,00	64 585,61		65 065,61	
Depenses nettes (h = f - g)	245 861,53	3 233 545,46		3 479 406,99	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
(- h) Excédent					
(- d) Déficit	154 301,02	1 016 722,08		862 421,06	

HR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201825-DE
Reçu le 13/04/2018

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

R42200 - ECOTAXE CDC ILE DE RE -

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ECOTAXE CDC ILE DE RE - Investissement Fonctionnement	421 786,06 2 924 477,10 3 346 263,16	0,00 0,00 0,00	-154 301,02 1 016 722,08 862 421,06	0,00 0,00 0,00	267 485,04 3 941 199,18 4 208 684,22
TOTAL II	3 346 263,16	0,00	862 421,06	0,00	4 208 684,22
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 346 263,16	0,00	862 421,06	0,00	4 208 684,22